

**RECUEIL DES TARIFS 2023**  
**VILLE DE SAINT-JUNIEN**

**2022/....      Recueil des tarifs 2023 de la ville de Saint-Junien**

-----

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs 2023 des divers services rendus à la population tels qu'ils figurent au recueil joint à la présente.

Le Conseil municipal,

- ADOPTE le recueil des tarifs 2023 de la ville de Saint Junien

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Pierre Allard

<b>Acte rendu exécutoire et publié</b>
--

**DIVERSES LOCATIONS  
SALLES ET MATÉRIEL**

## TARIFS LOCATION DE SALLES



	Capacité	Tarif journalier		Forfait week-end	
		ETE 14/04-15/10	HIVER 16/10-14/04	ETE 14/04-15/10	HIVER 16/10-14/04
SALLE AMEDEE BURBAUD	80 P	77 € -110 138	97 € -119 149	118 €-122 153	144 €-148 185
		Demi-journée			
		42 €-57-71	50 €-61-76		
SALLE DE LA BRETAGNE	100 P	124 €-128 160	145 €-149 186	188 €-194-243	215 €-221 276
SALLE DES FÊTES DU MAS	100 P	124 €-128 160	145 €-149 186	188 €-194 243	215 €-221 276
SALLE DES FÊTES DE GLANE	100 P	100 €-128 160	112 €-149 186	151 €-194 243	188 €-221 276
SALLE HALLE DU CHATELARD	30 P	79 €-81 101	98 €-101 126	118 €-122 153	147 €-151 189
		Demi-journée			
		42 €-43-54	50 €-52-65		
SALLE DES FÊTES	250 P	295 €-304- 380	343 €-353 441	441 €-454 568	513 €-528 660
SALLES POLYVALENTES DU CENTRE ADMINISTRATIF	80 P	107 € -110 138	116 € 119 149		
		Demi-journée			
		55 €-57-71	59 €-61-76		
SALLE MUNICIPALE DES SEILLES		357 €-368-460		532 €-548-685	

- La gratuité est accordée aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune.
- augmentation de 3%
- Harmoniser les tarifs de la salle Amédée Burbaud avec les salles du centre administratif (capacité 80 personnes)
- Supprimer la tarification des bureaux du centre administratif (forfait permanence)
- majoration de 25% pour les personnes/organismes ou associations qui résident hors territoire ville de Saint-Junien

Mise en place d'un tarif spécifique pour les associations qui bénéficient de la gratuité.

Ce « forfait fluides » s'applique uniquement sur les salles qui disposent d'une capacité supérieure à 200 personnes. Les associations peuvent bénéficier d'une gratuité par salle utilisée dans l'année civile soit un total de 3. Le tarif fluides s'applique à chacune des réservations des utilisateurs en fonction des jours d'utilisations (forfait week-end ou journalier).

	Forfait week-end (vendredi midi au lundi midi)		Forfait journalier (8h00-00h00)	
	HIVER 16/10 au 14/04	ÉTÉ 14/04 au 15/10	HIVER 16/10 au 14/04	ÉTÉ 14/04 au 15/10
Salle des congrès	-150€ -200€ (avec cuisine)	-50€ -100€ (avec cuisine)	-60€ -120€ (avec cuisine)	-30€ -80€ (avec cuisine)
Salle des fêtes	-80 €	-50 €	-50 €	-30 €
Salle des Seilles	-80€	-50€	-50 €	-30 €

**SALLE DES CONGRES DU CHATELARD**  
**LOCATION À DES SOCIETES COMMERCIALES OU POUR DES MANIFESTATIONS À**  
**BUT LUCRATIF**

<b>ETE</b> 14/04-15/10				<b>HIVER</b> 16/10-14/04			
<i>Forfait Journée</i>		<i>Forfait Week-end</i>		<i>Forfait Journée</i>		<i>Forfait Week-end</i>	
Moyenne Salle	Grande Salle	Moyenne Salle	Grande Salle	Moyenne Salle	Grande Salle	Moyenne Salle	Grande Salle
<b>CAPACITE</b>							
700 personnes	1000 personnes	700 personnes	1000 personnes	700 personnes	1000 personnes	700 personnes	1000 personnes
Une capacité de 700 personnes correspond à une capacité de 400 personnes assises Une capacité de 1000 personnes correspondant à une capacité de 850 personnes assises							
<b>585 €</b> 603 754	<b>870 €</b> 896 1120	<b>813 €</b> 837 1046	<b>1 160 €</b> 1195 1494	<b>671 €</b> 691 864	<b>1 046€</b> 1077 1346	<b>899 €</b> 926 1158	<b>1 244 €</b> 1291 1614
<b>Forfait cuisine</b>		<b>Forfait cuisine</b>		<b>Forfait cuisine</b>		<b>Forfait cuisine</b>	
<b>226 €</b> 233 291	<b>226 €</b> 233 291	<b>226 €</b> 233 291	<b>226 €</b> 233 291	<b>226 €</b> 233 291	<b>226 €</b> 233 291	<b>226 €</b> 233 291	<b>226 €</b> 233 291

**LOCATION AUX ASSOCIATIONS ET AUX PARTICULIERS**

		<b>FORFAIT JOURNEE</b>			<b>FORFAIT WEEK-END</b>		
		<i>Petite salle</i>	<i>Moyenne salle</i>	<i>Grande salle</i>	<i>Petite salle</i>	<i>Moyenne salle</i>	<i>Grande salle</i>
<b>ETE</b> 14/04 au 15/10	<b>Capacité</b>	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	<b>Capacité assise</b>	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	<b>Tarif location</b>	<b>236 €</b> 304	<b>410 €</b> 422 528	<b>542 €</b> 558 698	<b>354 €</b> 365 456	<b>585 €</b> 603 754	<b>818 €</b> 843 1054
	<b>Forfait cuisine</b>		<b>226 €</b> 233 291	<b>226 €</b> 233 291		<b>226 €</b> 233 291	<b>226 €</b> 233 291
<b>HIVER</b> 16/10 au 14/04	<b>Capacité</b>	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	<b>Capacité assise</b>	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	<b>Tarif location</b>	<b>323 €</b> 333 416	<b>466 €</b> 480 600	<b>652 €</b> 672 840	<b>438 €</b> 451 564	<b>671 €</b> 691 864	<b>899 €</b> 926 1158
	<b>Forfait cuisine</b>		<b>226 €</b> 233 291	<b>226 €</b> 233 291		<b>226 €</b> 233 291	<b>226 €</b> 233 291

La gratuité peut être accordée sur demande aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune, pour une manifestation par année civile.

Un chèque de caution de 500 euros et le règlement de la salle seront demandés lors de l'état des lieux entrant. Un autre chèque de caution de 400 euros sera demandé pour l'utilisation des cuisines.

- augmentation de 3%

- majoration de 25% pour les personnes/organismes ou associations qui résident hors territoire ville de Saint-Junien

TARIFS DE LOCATION – **SALLE LAURENTINE TEILLET** – ESPACE CULTUREL

-----

<b>Salle Laurentine Teillet</b>	2 SEMAINES	SEMAINE	WEEK-END
Projet d'intérêt général (soumis à avis élus)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations ayant leur siège sur la commune et écoles	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Particulier résidant sur la commune	125 €	75 €	35 €
Associations ayant leur siège hors commune	225 €	125 €	65 €
Particulier résidant hors commune	225 €	125 €	65 €
Projet à portée commerciale (entrée payante)	445 €	245 €	125 €
Entretien	55 €	35 €	25 €

TARIFS DE LOCATION – **HALLE AUX GRAINS** – ESPACE CULTUREL

-----

<b>Halle aux Grains</b>	2 SEMAINES	SEMAINE	WEEK-END
Projet d'intérêt général (soumis à avis élus)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations ayant leur siège sur la commune et écoles	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Particulier résidant sur la commune	245 €	145 €	65 €
Associations ayant leur siège hors commune	445 €	245 €	125 €
Particulier résidant hors commune	445 €	245 €	125 €
Projet à portée commerciale (entrée payante)	885 €	485 €	245 €
Entretien	55 €	35 €	25 €

TARIFS DE REMPLACEMENT EN CAS DE DISPARITION OU DÉGRADATION – MATÉRIEL  
 HALLE AUX GRAINS SALLE LAURENTINE TEILLET – ESPACES CULTURELS

-----

Matériel	Coût unitaire de remplacement
Panneau d'exposition Promuseum	420 €
Bureau d'accueil	340 €
Assise type chauffeuse	310 €
Vitrine tiroir	300 €
Escabeau	190 €
Vitrine plexi	110 €
Socle d'exposition	100 €
Présentoir plexi	90 €
Étagère	90 €
Table basse	90 €
Table pliante	140 €
Table blanche sur roulette	350 €
Pupitre	85 €
Elément de la structure Promuseum - embase	65 €
Cadre	60 €
Chevalet de trottoir	50 €
Tige cimaises à forge normale	30 €
Tige cimaises à forge spéciale	20 €
Crochets x	3,50 €
Crochets s	3 €

Le matériel endommagé ou disparu sera facturé valeur neuve. Le matériel endommagé reste propriété de la commune de Saint-Junien.

## TARIFS LOCATION DE SALLES SPORTIVES (HORS MATÉRIEL)

-----

	CAPACITÉ	FORFAIT WEEK-END	LOCATION PAR JOUR
GRANDE SALLE DU PALAIS DES SPORTS (y compris la protection de sol)	730 P	<b>545 € 561</b>	<b>323 € 333</b>
PETITE SALLE DU PALAIS DES SPORTS (y compris la protection de sol)	90 P	<b>125 € 129</b>	<b>79 € 81</b>
SALLE DES CHARMILLES (y compris la protection de sol)	300 P	<b>399 € 411</b>	<b>241 € 248</b>
NIVEAU BAR DU PALAIS DES SPORTS (Réfrigérateurs)		<b>92 € 95</b>	<b>57 € 59</b>
SALLE DU GYMNASSE PIERRE DUPUY (y compris la protection de sol)		<b>226 € 233</b>	<b>140 € 144</b>

La gratuité est accordée aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune.

Un règlement intérieur général d'utilisation des équipements sera donné lors de la location des salles sportives (les chapitres D et E sont relatifs aux exigences de sécurité des équipements sportifs) ainsi qu'une fiche de demande matériel. Ils devront être paraphés par le locataire.

- **augmentation de 3%**

## OBJET : TARIFS LOCATION DU MATÉRIEL COMMUNAL

-----

POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
Barrières métalliques / plastiques	Gratuit
Chaises	Gratuit
Tables	Gratuit
Panneaux ou grilles exposition	Gratuit
Vitrines	Gratuit
Bancs	Gratuit
Praticables (1,5m x 1m)	Gratuit
Transport Saint-Junien	Gratuit
Plantes (limité à 8 plantes, sauf salon)	Gratuit
Plots de signalisation	Gratuit

<b>POUR LES PARTICULIERS</b>	
Barrières métalliques / plastiques	2,20 € par jour et par barrière
Chaises	1,20 € par jour et par chaise
Bancs	2,20 € par jour et par banc
Tables	4,20 € par jour et par table
Panneaux ou grilles exposition	4,20 € par jour
Vitrines	15,80 € par jour
Praticables	4,20 € par jour et par praticable
Scène m2	4,20 € m2 par jour
Transport - Saint-Junien	Forfait 85 €
Transport - Hors Saint-Junien	Forfait 168 €
Rouleau protection sol	Forfait 260 €
Plantes	Les plantes ne sont plus louées

**POUR TOUS** : En cas de bris de matériel, celui-ci sera facturé valeur neuf.

En ce qui concerne la salle des congrès du Châtelard le bris de vaisselle sera facturé à neuf.  
Le matériel endommagé reste propriété de la Commune

## SALLE DES CONGRES DU CHÂTELARD - LISTE DE LA VAISSELLE SOUMISE A FACTURATION POUR 2022

Liste et prix de la vaisselle soumise à facturation en cas de casse, perte ou vol ainsi qu'il suit :

<b>Vaisselle</b>	<b>Prix unitaire</b>
Assiette plate (logo)	6,00 €
Assiette plate	6,00 €
Assiette creuse	6,00 €
Assiette à dessert	6,00 €
Couteau	0,45 €
Fourchette	0,25 €
Petite cuillère	0,10 €
Cuillère à soupe	0,25 €
Verre 18 cl	1,25 €
Verre 24 cl	1,50 €
Coupe à champagne	1,80 €
Verre apéritif	2,40 €
Tasse	1,45 €

<b>Divers</b>	<b>Prix unitaire</b>
Pot à eau	1,60 €
Corbeille à pain	2,15 €
Verre digestif	0,80 €
Louche	2,50 €
Fourchette à plat	2,15 €
Plateau ovale inox	4,70 €
Légumier inox	6,30 €
Panier couvert	6,00 €
Chaise	25,50 €
Table 1,20 m	139,00 €
Table 1,80 m	176,00 €

## DIVERS TARIFS

## TARIFS DES DROITS DE VOIRIE

---

Eléments imposables	Mode de taxation	Tarif	Observations
Conduites de télécommunication		Maximum légal	
Antennes de télécommunication		Maximum légal	
Pylônes de télécommunication		Maximum légal	
Autres installations de télécommunications		Maximum légal	
Tout appareil en saillie sur la voie publique dans un but commercial, industriel ou privé	Unité	10 € par an	
Appareils lumineux	Unité ou ml	10 € par an	
Occupations provisoires de la voie publique pour travaux	m <sup>2</sup>	1 € par semaine	sauf déménagement sur 1/2 journée
Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau de transport et de distribution du gaz naturel	selon formule	Maximum légal	
Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau de transport et de distribution d'électricité	selon formule	Maximum légal	
Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de France Télécom	selon formule	Maximum légal	
Redevance d'occupation d'un local technique par Orange SA	+ 2 % l'an		

DÉSIGNATION	UNITÉ	PRIX HT
Mise à disposition d'une balayeuse de voirie 5 m3 avec chauffeur	J	380,00 TTC

## TARIFS DES DROITS DE PLACE

-----

Désignation	An en euros	Mois en euros	Jour en euros	Observations
-------------	-------------	---------------	---------------	--------------

### Halles couvertes

Etal		7,50		par m <sup>2</sup>
Seconde part		61,00		forfait

### Marché de plein air

Occupation journée			2,50	le ml
Occupation 1/2 journée			1,00	le ml
Branchement électrique pour 1/2 journée			3,00	monophasé
			6,00	triphasé
Camions magasins pratiquant la vente par correspondance			66,50	

### Occupations temporaires

Terrasse couverte portant extension du local commercial	66,50			le m <sup>2</sup> par an
Terrasse ou déballage de plein air	16,50			le m <sup>2</sup> par an, base 1m de profondeur minimum
Suppléments autorisés		6,50	2,50	le m <sup>2</sup>

### Occupations diverses

Marchands de glaces, marrons, bonbons et autres articles (avec voitures)		51,00	10,50	par voiture
Petit cirque ou théâtre installé hors centre-ville			20,50	l'emplacement
Démonstrateurs (autres que sur les marchés)			6,50	l'emplacement
Distributeurs de boissons, de cassettes ou autres	61,50			forfait
Voitures, caravanes exposées en vue de la vente			2,50	le m <sup>2</sup>
Animations commerciales des rues et quartiers			2,50	le m <sup>2</sup>
Grand cirque			153,00	par jour de représentation
Occupation provisoire de la voie publique pour travaux			1,00	Ou 3,00 euros le m <sup>2</sup> par semaine

## Fêtes foraines

Manège ≤ 10 m <sup>2</sup>		Manège 11 m <sup>2</sup> à 249 m <sup>2</sup>		Manège 250 m <sup>2</sup> à 449 m <sup>2</sup>		Manège sup à 450 m <sup>2</sup>	
Tarif actuel	Proposition nouveau tarif métier forain < 10m <sup>2</sup>	Tarif actuel	Proposition nouveau tarif métier forain de 11 à 249m <sup>2</sup>	Tarif actuel	Proposition nouveau tarif métier forain de 250 à 449m <sup>2</sup>	Tarif actuel	Proposition nouveau tarif métier forain > à 450 m <sup>2</sup>
2,50 euros le m <sup>2</sup> (quelle que soit la durée)	Forfait de 50 €	2,50 € par m <sup>2</sup> quelle que soit la durée d'installation	0,17€ par m <sup>2</sup> et par jour	2,50 le m <sup>2</sup> par mois quelle que soit la durée d'installation	0,16€ par m <sup>2</sup> et par jour	2,50 le m <sup>2</sup> par mois quelle que soit la durée d'installation	0,15€/m <sup>2</sup> et par jour

## **OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS ET DES EMBLEMES DANS LE COLUMBARIUM DU CIMETIERE COMMUNAL +2 % arrondis**

### Concession de terrain :

Concession Trentenaire			
Superficie	2,30 m <sup>2</sup> 2,30 de longueur sur 1 m de largeur	4,60 m <sup>2</sup> 2,30 m de longueur sur 2 m de largeur	7,80 m <sup>2</sup> 3 m de longueur sur 2,60 m de largeur
	268,00 €	537,00 €	1190,00 €

Concession Cinquantenaire			
Superficie	2,30 m <sup>2</sup> 2,30 de longueur sur 1 m de largeur	4,60 m <sup>2</sup> 2,30 m de longueur sur 2 m de largeur	7,80 m <sup>2</sup> 3 m de longueur sur 2,60 m de largeur
	306,00 €	611,00 €	1 622,00 €

### Emplacement dans le columbarium :

Location d'une durée de 15 ans			Location d'une durée de 30 ans		
Emplacement cavurne familiale	Emplacement Petite Case	Emplacement Grande Case	Emplacement cavurne familiale	Emplacement Petite Case	Emplacement Grande Case
1 116,00 €	396,00 €	712,00 €	1 489,00 €	592,00 €	1 066,00 €

**OBJET : TARIFS D'INTERVENTION POUR TRAVAUX SPECIFIQUES DE FOSSOYAGE REALISES PAR LE SERVICE MUNICIPAL**

-----

	<b>Montant H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
Ouverture et fermeture d'un caveau (tampon)	<b>150,83 €</b>	<b>30,17 €</b>	<b>181,00 euros</b>
Enlèvement d'une pierre tombale	<b>221,67 €</b>	<b>44,33 €</b>	<b>266,00 euros</b>
Ouverture et fermeture d'une porte enterrée	<b>204,17 €</b>	<b>40,83 €</b>	<b>245,00 euros</b>
Creusement d'une fosse simple (1,20 m)	<b>159,17 €</b>	<b>31,83 €</b>	<b>191,00 euros</b>
Creusement d'une fosse double (1,50 m)	<b>208,33 €</b>	<b>41,67 €</b>	<b>250,00 euros</b>
Creusement d'une fosse triple (1,80 m)	<b>257,50 €</b>	<b>51,50 €</b>	<b>309,00 euros</b>
Réduction de corps	<b>65,83 €</b>	<b>13,17 €</b>	<b>79,00 euros</b>
Nettoyage de l'intérieur d'un caveau	<b>28,33 € l'heure</b>	<b>5,67 €</b>	<b>34,00 euros de l'heure</b>
Présence d'un fossoyeur	<b>28,33 € l'heure</b>	<b>5,67 €</b>	<b>34,00 euros de l'heure</b>
Préparation pour l'exhumation	<b>38,33 €</b>	<b>7,67 €</b>	<b>46,00 euros</b>
Fourniture de boîtes à ossements			
Dimension 0,80 m	<b>53,33 €</b>	<b>10,67 €</b>	<b>64,00 euros</b>
Dimension 1,20 m	<b>69,17 €</b>	<b>13,83 €</b>	<b>83,00 euros</b>
Dimension 1,60 m	<b>95,00 €</b>	<b>19,00 €</b>	<b>114,00 euros</b>
Ouverture et fermeture d'une case du columbarium	<b>81,67 €</b>	<b>16,33 €</b>	<b>98,00 euros</b>
Location du caveau communal provisoire (6 mois maximum non renouvelable et les 2 premiers mois gratuits)	<b>3,33 € par jour</b>	<b>0,67 €</b>	<b>4,00 euros par jour</b>

## TARIFS DES PHOTOCOPIES D'ACTES D'ARCHIVE

---

Format A4 noir et blanc	0,20 € la page
Format A3 noir et blanc	0,60 € la page
Format A4 couleur	1,00 € la page
Format A3 couleur	2,00 € la page

## TARIFS - MISE SOUS PLI

---

prix d'une insertion simple A4 dans une enveloppe	<b>0,05 Euros</b>
prix d'une insertion supplémentaire A4 dans une enveloppe	+ 10% par rapport au prix de base

# TOURISME

## TARIFS DE LOCATION DES CHALETS AU CAMPING DE LA GLANE\*\*

-----

Location des chalets du 2<sup>e</sup> week-end de mars au 2<sup>e</sup> week-end de novembre.

Basse saison : du 11 mars au 14 mai 2023 et du 18 septembre au 11 novembre 2023

Haute Saison : du 15 mai au 17 septembre 2023

En dehors des périodes d'ouverture, le tarif basse saison sera appliqué uniquement pour les entreprises.

<b>Chalets 4 / 5 personnes</b>		
	<b>Forfait 2 nuits HT</b>	<b>Semaine prix HT</b>
Basse saison	89,98 € <del>94€</del>	226,35 € <del>232€</del>
Haute saison	99,25 € <del>103€</del>	345,08 € <del>359€</del>
1 nuit supplémentaire	41,74 € <del>44€</del>	41,74 € <del>44€</del>
Prix par animal par jour	1,50 €	1,50 €
TAXE DE SEJOUR	Selon taux en vigueur fixé par la CCPOL	
<b>Services chalets</b>		
Location de draps par lit	10,00 € TTC	
Option ménage	50,00 € TTC	

### Réductions consenties

Remise de 10% à partir de la deuxième semaine de séjour consécutive.

### Arrhes

25% de la totalité du séjour à verser à la réservation. Le solde du séjour est payable à l'arrivée.

### Caution : Elle est fixée

- d'une part à 250 € TTC pour vol et détérioration.

- et d'autre part à 50 € TTC pour forfait nettoyage.

Payable en deux chèques, elle est versée à la remise des clés et restituée après état des lieux et inventaire, ou adressée le premier jour ouvrable qui suit le départ des locataires en dehors des horaires de permanence. Elle tiendra compte de la remise en état, du nettoyage final, et de l'inventaire.

### Autres :

En cas de perte de badges et/ou clés, le tarif unitaire est fixé à 30€ TTC.

### Durée de location

La location à la semaine s'entend du samedi 16 heures au samedi 10 heures.

Pour les autres jours (2 nuits minimum) les locations s'entendent du jour d'arrivée 16 heures au jour de départ 10 heures et seront fonction de la disponibilité des chalets durant la saison.

### Mode de paiement

Il est rappelé que le paiement par chèques vacances est accepté.

### Taxe de séjour

Suite à la mise en place d'une taxe de séjour du 24 mai 2018 pris par l'intercommunalité POL, la commune de Saint-Junien appliquera une taxe de séjour à partir du 1er janvier 2019. Le montant applicable correspond au taux en vigueur fixé par la communauté de communes Porte Océane du Limousin, par personne et par nuit pour le camping et la location des chalets.

### Exonération

- \* enfant moins de 18 ans
- \* personne titulaire d'un contrat de travail saisonnier employée sur la CCPOL
- \* personne bénéficiant d'un hébergement ou d'un relogement temporaire
- \* habitant de la CCPOL qui paie une taxe d'habitation sur la CCPOL et souhaite passer une nuit dans un hébergement touristique sur la CCPOL
- \* tout séjour réalisé à titre gracieux chez l'hébergeur

-----  
**TARIFS DE LOCATION AU CAMPING DE LA GLANE\*\***  
-----

Le camping sous gestion de Camping Car Park est ouvert toute l'année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Basse saison : du 1er janvier au 14 mai 2023 et du 18 septembre au 31 décembre 2023  
Haute saison : du 15 mai au 17 septembre 2023

Prix TTC/nuit basse saison\* : 10 € -10,60

Prix TTC/nuit haute saison\* : 13 € -13,60

*\*Prix hors taxe de séjour*

TARIFS DE LOCATION DE L'EXPOSITION ITINERANTE "NÉS SOUS LE SIGNE DU CUIR"

-----

La ville met à la location ou au prêt une exposition itinérante "Nés sous le signe du cuir". Cette exposition est composée de 6 chevalets et 4 vitrines.

<b>Organisme public ou privé</b>	La semaine	250 €
	Deux semaines	400 €
	La semaine supplémentaire	200 €
	Le mois	600 €
	Edition des documents de promotion	A la charge de l'emprunteur
	Transport	A la charge de l'emprunteur

Organisme public ou privé oeuvrant à la promotion de la filière cuir ET Villes et métiers d'art	La semaine	150 €
	Deux semaines	250 €
	La semaine supplémentaire	100 €
	Le mois	400 €
	Edition des documents de promotion	A la charge de l'emprunteur
	Transport	A la charge de l'emprunteur

<b>Organisme public ou privé Sur le territoire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin</b>	La semaine	Gratuit
	Deux semaines	
	La semaine supplémentaire	
	Le mois	
	Edition des documents de promotion	A la charge de l'emprunteur
	Transport	A la charge de l'emprunteur ou de la ville de Saint- Junien dans la limite du territoire de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin

Réduction : Les prix seront diminués de moitié en cas de location de un à trois chevalets.

**RESTAURATION SCOLAIRE**  
**ÉDUCATION**  
**PETITE ENFANCE**  
**ANIMATION ENFANCE JEUNESSE**  
**MÉDIATHÈQUE**

## TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

-----

	TARIFS 2023
Élèves ou stagiaires (collégiens, lycéens ou étudiants) domiciliés sur la commune de Saint-Junien	2,86 €
Élèves ou stagiaires (collégiens, lycéens ou étudiants) domiciliés dans une commune extérieure, AESH	3,28 €
Jeunes d'anim'ados	3,50 €
Personnel communal et intercommunal	5,41 €
Enseignants ou stagiaires enseignants	7,23 €
Goûters	0,82 €

PORTAGES DE REPAS*	TARIFS 2023
Enfants de l'accueil de loisirs communautaire (Porte Océane du Limousin)	3,42 €
Elèves de l'IME	5,58 €
Personnel de l'E.S.A.T "Les Seilles"	5,58 €
Goûters	0,82 €
* soumis à la TVA au taux en vigueur	

+ 6%

Les familles des enfants fréquentant le restaurant scolaire, résidant dans une commune extérieure et acquittant un impôt sur la commune de Saint Junien, bénéficieront des tarifs Saint Junien. La facturation s'effectuera mensuellement.

-----

## PARTICIPATION ANNUELLE AUX FRAIS D'ACHAT DES MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

-----

Il est attribué à chaque école maternelle et élémentaire une somme par élève pour l'achat des manuels et fournitures scolaires ainsi que pour les frais d'impression et de photocopies.

ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024
50 euros par enfant
50 euros supplémentaires par classe pour l'achat du matériel de direction

-----

## ABONNEMENTS ANNUELS À DES REVUES

---

La commune offre aux écoles maternelles et élémentaires la possibilité de s'abonner à une revue par cycle scolaire et par an.

---

## PARTICIPATION ANNUELLE AUX FRAIS D'ACHAT DE CADEAUX DE NOËL POUR LES ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES

---

Il est attribué à chaque école maternelle une somme par élève pour l'achat d'un cadeau de Noël

<b>ANNÉE 2023</b>
12,00 euros par enfant

---

## CLASSES DE DÉCOUVERTE – CLASSES DE NEIGE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR

---

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>		<b>PARTICIPATION JOURNALIERE VERSEE A L'ECOLE POUR LE COMPTE DES FAMILLES</b>
Jusqu'à	235,00 euros	<b>29,54 euros / jour / enfant</b>
235,01 euros	à 300,00 euros	<b>23,76 euros / jour / enfant</b>
300,01 euros	à 430,00 euros	<b>17,89 euros / jour / enfant</b>
430,01 euros	à 534,00 euros	<b>11,02 euros / jour / enfant</b>
534,01 euros	à 651,00 euros	<b>7,83 euros / jour / enfant</b>

Le séjour devra être d'une durée minimale de 3 jours dont 2 nuits obligatoires.

Il est précisé que la participation de la Commune ne pourra dépasser le montant demandé aux familles, déduction faite des aides diverses.

Calcul du quotient familial : ressources mensuelles (revenus annuels + prestations familiales sauf APL) moins charges mensuelles (impôt sur le revenu + taxe d'habitation) divisées par le nombre de personnes à charge vivant au foyer (1 foyer monoparental = 2 parts).

---

## CLASSES DE DÉCOUVERTE ET DE NEIGE – ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR

---

Dans le cadre des classes de découverte organisées par les écoles primaires de la ville, la Commune de Saint-Junien apporte une participation financière journalière calculée sur la base du quotient familial. La participation est versée à l'école pour le compte des familles.

Afin d'éviter aux écoles organisatrices d'avancer la totalité des frais et leur permettre ainsi d'avoir une marge de manœuvre plus importante au niveau de la gestion de leur coopérative, il est proposé au Conseil municipal de verser un acompte aux écoles concernées à leur demande et sur présentation de la liste des participants aux séjours de classes de découverte.

Cet acompte représente 60 % de la somme évaluée à partir des dossiers des familles.

Le complément de la participation sera ensuite versé aux écoles après le déroulement du séjour et sur présentation de l'état réel du nombre de participants.

-----  
**PARTICIPATION DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE L'ACCÈS À DIFFÉRENTS SITES DÉPARTEMENTAUX**  
-----

La commune alloue une subvention de 1,50 euros par élève et par an afin de financer l'accès à l'un des trois sites départementaux suivants :

- le musée de Rochechouart
- le centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane

~~Thermes de Chassenon~~

-----  
**PARTICIPATION DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE L'ACCÈS DES ÉLÈVES À LA CULTURE**  
-----

~~Dans le cadre des fêtes de Noël, la Commune permet à chaque enfant des écoles maternelles et primaires de Saint-Junien de bénéficier d'un spectacle proposé au Centre culturel la Mégisserie ou d'un film projeté au Ciné bourse. Elle prend en charge l'intégralité du coût de ces spectacles ainsi que le transport des enfants.~~

Afin de soutenir et développer l'accès des élèves à la culture, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de **3 euros maximum par année scolaire et par enfant** scolarisé dans les écoles maternelles et primaires de Saint-Junien. Elle prend en charge l'intégralité du coût de ces spectacles ainsi que le transport des enfants.

Cette aide doit permettre de favoriser l'éveil culturel et artistique des élèves, quelle qu'en soit la forme : accès aux musées, aux centres culturels, aux cinémas, aux spectacles divers et à l'art de manière générale (danse, peinture, sculpture, photographie, théâtre, musique, cirque...).

La représentation ou l'activité peut avoir lieu à l'intérieur (intervention d'une troupe...) ou à l'extérieur (centre culturel, cinéma, musée...) de l'école.

Toutefois, cette contribution ne peut être affectée à l'achat de matériel en faveur de l'école (exemple : achat d'instrument de musique ou d'une sonorisation...).

Sur présentation du projet par la directrice ou le directeur d'école à M. le Maire, l'aide pourra être attribuée sous la forme d'une subvention à l'école ou du règlement de la facture au prestataire concerné.

-----

## PARTICIPATION ANNUELLE AUX VOYAGES SCOLAIRES DES ÉLÈVES DE SECONDAIRES

-----

Cette participation s'applique aux élèves domiciliés sur la commune de Saint-Junien dans le cadre d'un voyage scolaire limité à l'Europe géographique

<b>ANNÉE 2023</b>
<b>22,89 euros par élève</b> pour un seul séjour par an

-----

### Transports scolaires – Participation des familles

-----

Tranches	QF	Tarif régional			Montant de la participation de la mairie				Montant résiduel à charge des familles		
		1er et 2ème enfants	3ème enfant (-30 %)	4ème enfant et +(- 50%)	En %	1er et 2ème enfants	3ème enfant (-30 %)	4ème enfant et +(- 50%)	1er et 2ème enfants	3ème enfant (-30 %)	4ème enfant et suivants (-50%)
SEGPA...		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0	0	0	0	0	0
1	< 450	30,00 €	21,00 €	15,00 €	100	30,00 €	21,00 €	15,00 €	0	0	0
2	451 à 650 €	51,00 €	35,70 €	25,50 €	70,59	36,00 €	25,20 €	18,00 €	15	10,5	7,5
3	651 à 870 €	81,00 €	56,70 €	40,50 €	75,31	61,00 €	42,70 €	30,50 €	20	14	10
4	871 à 1250 €	114,00 €	79,80 €	57,00 €	73,68	84,00 €	58,80 €	42,00 €	30	21	15
5	> 1250 €	150,00 €	105,00 €	75,00 €	73,33	110,00 €	77,00 €	55,00 €	40	28	20
Non ayant droit (- de 3 Kms)		195,00 €	136,50 €	97,50 €	76,92	150,00 €	105,00 €	75,00 €	45	31,5	22,5
Non ayant droit Non-respect carte scolaire		195,00 €	136,50 €	97,50 €	0 €	0 €	0 €	0 €	195,00	136,50	97,50

Pour les enfants domiciliés à moins de 3 km de leur établissement, le montant de la participation des familles est de 45 € par enfant, -30 % dès le 3ème enfant et 50 % pour les suivants.

Pour les enfants domiciliés à plus de 3 km de leur établissement, une participation solidaire est demandée aux familles par année scolaire et par enfant. Elle tient compte des revenus des familles et de leur quotient familial, -30 % dès le 3ème enfant et 50 % pour les suivants.

Dans la situation d'un enfant domicilié à Saint-Junien de couple séparé ou divorcé empruntant deux lignes de bus différentes, la totalité de la participation sera demandée au parent qui se charge de l'inscription.

Pour les élèves domiciliés sur une commune extérieure et fréquentant un établissement de Saint-Junien le montant demandé par la Région à l'AO2 sera intégralement facturé à la famille.

Les familles d'accueil de mineurs, seront facturées au tarif de tranche 3 soit 81 €.

Chaque année, la Région offre les frais de dossier pour l'inscription au transport scolaire. Elle fixe une date qui est revue chaque année. Passée cette date, 15 € de frais de dossier seront facturés aux familles en plus de la participation familiale.

-----

**TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES  
(MATERNELS & ELEMENTAIRES)**

-----

Le quotient familial (QF) est calculé selon les bases suivantes :

Base de calcul : Revenu fiscal de référence

Calcul des parts :

Couple ou personne isolée : 2 parts

1 enfant : 0,5 part

2 enfants : 1 part (0,5 + 0,5)

3 enfants : 2 parts (0,5 + 0,5 + 1)

4 enfants : 2,5 parts (0,5 + 0,5 + 1 + 0,5)

5 enfants : 3 parts (0,5 + 0,5 + 1 + 0,5 + 0,5)

Majoration pour un enfant bénéficiaire AEEH : 0,5 part

Calcul du quotient familial mensuel (QF) : Revenu fiscal de référence /12 / nombre de parts

En cas de séparation des deux responsables légaux, le QF qui sera appliqué sera la moyenne des deux QF des deux parties concernées. La tranche supérieure est le tarif de référence. Sur présentation de la feuille d'imposition, le Quotient Familial sera calculé et pourra, en fonction des revenus du foyer, donner accès aux tarifs inférieurs.

Quotients familiaux	< à 500 €	500 € à 849,99 €	850 € à 1199,99 €	1 200 € et +
Tarifs matin	0,66 €	0,74 €	0,82 €	0,90 €
Tarifs soir	1,32 €	1,48 €	1,64 €	1,80 €

En cas de retard non excusé à l'issue du temps d'accueil prévu (18h30), un malus de 10 euros sera appliqué à partir du 3<sup>ème</sup> retard et pour chacun des retards qui suivront au cours de l'année civile en cours.

-----

**TARIFS MULTI ACCUEIL ET MICRO CRECHE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

-----

La CNAF dans la circulaire 2019-0005 du 05/06/19 dans le cadre de l'évolution de la prestation de service unique a décidé d'une augmentation du barème des participations familiales. Il est proposé au Conseil municipal de modifier le taux d'effort, pour le calcul du tarif horaire du multi accueil et de la micro crèche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

-----

**TARIFS DU MULTI ACCUEIL ET MICRO CRECHE**

-----

## 1 - ACCUEILS RÉGULIER (avec contrat) et OCCASIONNEL (sans contrat)

### TAUX D'EFFORT DES FAMILLES

Nombre d'enfant par famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux horaire	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%

Le taux d'effort horaire peut varier en cas d'accueil d'un enfant handicapé ou de la présence d'un enfant handicapé au sein de la famille.

Dans ce cas, le taux immédiatement en dessous sera pris en compte.

Une majoration de 20% sera appliquée au tarif horaire des personnes résidant dans une commune extérieure ou n'acquittant pas un impôt sur la commune de Saint-Junien.

En cas d'absence de ressources, une base minimale est fixée, par arrêté de la CNAF.

### CALCUL DU TARIF HORAIRE POUR TOUS LES TYPES D'ACCUEIL

Résidants commune de Saint-Junien  
Revenus mensuels x taux d'effort = tarif horaire

Résidants hors commune de Saint-Junien  
Tarif horaire + 20% du tarif horaire = tarif horaire extérieur

### CALCUL DU COUT MENSUEL POUR LES ACCUEILS REGULIERS

2 types de contrats pour les accueils réguliers :

- Contrat régulier pour les familles ayant un planning fixe

Nombre d'heures contractualisées / Nombre de mois de présence = Nombre d'heures mensuelles à régler

Nombre d'heures mensuelles x Tarif horaire = Coût mensuel

La facture est faite à mois échu sur la base de (selon la période contractualisée)

Tout quart d'heure réalisé en dehors de la contractualisation sera facturé, en plus, sur la facture du mois concerné

- Contrat régulier au prévisionnel pour les familles ayant un planning variable

Facture à mois échu basée sur les heures réservées.

Tout quart d'heure réalisé en dehors de la contractualisation sera facturé, en plus, sur la facture du mois concerné.

## 2 - TARIF EN CAS DE NON CONNAISSANCE DES RESSOURCES POUR ACCUEIL D'URGENCE, ACCUEIL TRES OCCASIONNEL, ENFANT PLACE PAR UN TIERS SANS ACCES A MON COMPTE PARTENAIRES OU A LA MSA (famille d'accueil, grands-parents...)

Saint-Junien	1 heure	1,55 euros
Extérieur	1 heure	2,10 euros

-----

## **OBJET : TARIFS DE L'ALSH DU CHATELARD**

-----

La tranche supérieure est le tarif de référence. Sur présentation de la feuille d'imposition, un Quotient Familial sera calculé et pourra, en fonction des revenus du foyer, donner accès aux tarifs inférieurs.

Pendant toutes les petites vacances scolaires, l'accueil pour le matin ou l'après-midi, avec ou sans repas est possible pour tous les enfants. Pour les vacances estivales, seul l'accueil à la journée sera possible.

Le quotient familial (QF) est calculé selon les bases suivantes :

Base de calcul : Revenu fiscal de référence

Calcul des parts :

Couple ou personne isolée : 2 parts

1 enfant : 0,5 part

2 enfants : 1 part (0,5 + 0,5)

3 enfants : 2 parts (0,5 + 0,5 + 1)

4 enfants : 2,5 parts (0,5 + 0,5 + 1 + 0,5)

5 enfants : 3 parts (0,5 + 0,5 + 1 + 0,5 + 0,5)

Majoration pour un enfant bénéficiaire AEEH : 0,5 part

Calcul du quotient familial mensuel (QF) : Revenu fiscal de référence /12 / nombre de parts En cas de non présentation du revenu fiscal de référence, les tarifs les plus élevés seront appliqués par défaut.

TARIFS ALSH Châtelard	Saint-Junien et Communauté de communes de la POL				Communes extérieures à la POL			
	< à 500 €	500,01 € à 849,99 €	850 € à 1199,99 €	1 200 € et +	< à 500 €	500,01 € à 849,99 €	850 € à 1199,99 €	1 200 € et +
Quotients familiaux								
Journée	9,20 €	10,20 €	11,20 €	12,20 €	13,80 €	15,30 €	16,80 €	18,30 €
½ journée avec repas	5,52 €	6,12 €	6,72 €	7,32 €	8,28 €	9,18 €	10,08 €	10,98 €
½ journée sans repas	3,68 €	4,08 €	4,48 €	4,88 €	5,52 €	6,12 €	6,72 €	7,32 €

En cas de retard non excusé à l'issue du temps d'accueil prévu (18h30), un malus de 10 euros sera appliqué à partir du 3<sup>ème</sup> retard et pour chacun des retards qui suivront au cours de l'année civile en cours.

Les inscriptions, obligatoires au moins une semaine avant chaque séjour (deux semaines pour l'été) ou période (pour les mercredis), seront facturées, même si l'enfant ne vient finalement pas à l'accueil de loisirs. Seule la présentation d'un certificat médical indiquant que l'enfant était malade le(s) jour(s) où il devait fréquenter l'ALSH annulera la facturation.

-----  
**TARIFS DE L'ALSH ANIM'ADOS**  
-----

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs pour les adolescents qui participent aux activités de l'accueil de loisirs Anim'ados ainsi qu'il suit :

**5,00 €** par semaine et par jeune ~~quel que soit le lieu de résidence~~ **résidant sur la commune de Saint-Junien**  
**8,00 €** par semaine et par jeune résidant hors de la commune de Saint-Junien  
 + 2, 00 € par activité onéreuse (utilisation d'un transport en commun)

La participation hebdomadaire sera demandée dès la première participation du jeune à une activité et ce, quel que soit le nombre d'activités fréquentées dans la semaine par l'adolescent.  
 Le supplément sera demandé à chaque activité onéreuse.  
 Lorsque la journée d'animation est continue, un repas pourra être proposé aux jeunes au prix unitaire de **3,50 euros**.

-----

### TARIFS DE L'ESPACE JEUNESSE

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs pour les adolescents qui participent aux activités de l'accueil de loisirs périscolaire Espace jeunesse ainsi qu'il suit :

**5,00 €** d'adhésion annuelle  
 + 2, 00 € par activité onéreuse (intervention d'un prestataire)

La participation annuelle sera demandée à l'issu de deux passages de découverte de la structure.  
 Le supplément sera demandé à chaque activité onéreuse.

-----

### TARIFS CENTRE SOCIAL LA PARENTHÈSE

Depuis le mois d'avril 2005, la commune de Saint-Junien propose des animations au sein des maisons de quartiers de Bellevue de Glane et Fayolas. La plupart de celles-ci sont gratuites.

Cependant, pour celles qui génèrent un coût financier important pour la commune (sorties, voyages, repas, spectacles...), une participation symbolique sera demandée.

Dans ces cas, il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif des animations de quartiers ainsi qu'il suit :

<b>Saint-Junien</b> Gratuit de 0 à 5 ans	<b>Communes extérieures</b> Gratuit de 0 à 5 ans	<b>Petites sorties :</b> * sorties de courte distance ne nécessitant pas obligatoirement de transport collectif * droits d'entrée correspondant à un coût moyen par personne inférieur à 15 €
2 € à partir de 6 ans et plus	3 € à partir de 6 ans et plus	
Gratuit de 0 à 5 ans	Gratuit de 0 à 5 ans	<b>Grandes sorties :</b> * sorties de longue distance nécessitant l'utilisation de transport collectif * droits d'entrée correspondant à un coût moyen par personne supérieur à 15 €
5 € à partir de 6 ans	7.50 € à partir de 6 ans	

Gratuit de 0 à 3 ans	Gratuit de 0 à 3 ans	Séjour familles encadrés par 2 animateurs
5 € / jour / personne à partir de 4 ans	7.50 € /jour / personne à partir de 4 ans	

## TARIF DES PROJETS JEUNES

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif pour les adolescents qui participent aux Projets jeunes comme suit :

PROJETS JEUNES SPORTS D'HIVER	PROJETS JEUNES AUTRES PERIODES
28 € par jour et par personne résidant sur Saint-Junien	23 € par jour et par personne résidant sur Saint-Junien
35 € par jour et par personne résidant hors de Saint-Junien	30 € par jour et par personne résidant hors de Saint-Junien

Pour les personnes bénéficiant d'aides de la CAF, la participation de la CAF (en fonction du quotient familial) sera déduite du montant à payer par la famille.

Pour les personnes bénéficiant d'aides d'un Comité d'entreprise, d'une collectivité ou du Comité des Œuvres Sociales, la participation sera également déduite du montant à payer par la famille.

## PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR DES ENFANTS DE SAINT-JUNIEN PARTANT EN CENTRES DE VACANCES AGRÉÉS

Les mineurs résidant sur la Commune de Saint-Junien bénéficient d'une aide pour leurs frais de séjour en centre de vacances agréé à caractère laïc : séjours de loisirs, séjours sportifs, séjours linguistiques...

5,75 € par enfant et par jour

## TARIFS DES ESPACES NUMÉRIQUES - MAISONS DE QUARTIER ET MÉDIATHÈQUE

DESIGNATION	TARIFS 2021
prix d'une impression texte en noir et blanc ou couleurs (format A4, papier 80 g)	0,20 euro
prix d'une impression photo en noir et blanc ou couleurs (format A4, papier 80 g)	0,50 euro
prix d'une impression texte en noir et blanc ou couleurs (format A3, papier 80 g)	0,20 euro

prix d'une impression photo en noir et blanc ou couleurs (format A3, papier 80 g)
---

1,00 euro
-----------

Les impressions de curriculum vitae et de lettres de motivation sont gratuites pour les demandeurs d'emploi (Saint-Junien et communes extérieures) -sur présentation de la carte ASSEDIC- et les étudiants – sur présentation de leur carte de scolarité ou d'étudiant - habitant à Saint-Junien.

-----

TARIFS DU SERVICE MUNICIPAL D'ACTIONS CULTURELLES (SMAC)

-----

OBJET	TARIF UNITAIRE
SMAC Entrée exposition	gratuité
SMAC Entrée événement (concert, conférence, rencontre)	gratuité
SMAC Catalogue d'exposition "découverte"	5 €
SMAC Catalogue d'exposition "aller plus loin"	10 €
SMAC Atelier "découverte"	gratuité
SMAC Atelier "aller plus loin"	2,50 €
SMAC Visite guidée "découverte"	gratuité
SMAC Visite guidée "aller plus loin"	2 €
SMAC Accueil "découverte" de groupe	gratuité
SMAC Accueil "aller plus loin" de groupe	20 €
SMAC Sortie culturelle organisée	20 €
SMAC Location exposition (par semaine)	50 €
SMAC Gardiennage (base 4h30/par jour)	85 €
SMAC Médiathèque : Adhésion annuelle	gratuité
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration DVD et /ou vidéocassette	45 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration carte lecteur nécessitant remplacement	2,50 €
SMAC Médiathèque : Impression ou Photocopie sur A4 ou A3 papier standard (la page)	0,20 €
SMAC Médiathèque : Impression ou Photocopie sur A4 papier photo (la page)	1,50 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages "catégorie 1" éliminés de l'inventaire	0,50 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages "catégorie 2" éliminés de l'inventaire	1,00 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages "catégorie 3" éliminés de l'inventaire	2,00 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages "catégorie 4" éliminés de l'inventaire	5,00 €